

Mes Chers Confrères,
Madame le Directeur,

Je fais suite à la réunion portant sur les nouvelles modalités de contrôle continu qui s'est tenue le 16 janvier 2018. En sus du QCM (lequel ne comportera plus que sur la déontologie) d'une épreuve écrite commune de 3h00 et d'un CAPA BLANC, les élèves composeront sur 4 exercices dans la matière de leur choix (Droit Civil, Droit Pénal, Droit des Affaires, Droit Social, Droit Public).

A l'issue de la correction du premier exercice portant sur la rédaction d'une correspondance, les correcteurs sont invités à préciser la thématique sur laquelle portera l'exercice suivant. Cette information doit permettre aux élèves-avocat d'établir par eux-mêmes les pré-requis qui pourraient leur être nécessaires.

Ces exercices écrits ont pour objet de contrôler régulièrement la mise en œuvre des techniques de rédaction sur la base d'une grille de correction commune définie comme suit :

1- Correspondances

Afin d'optimiser l'harmonisation des exercices entre les matières, il est convenu que le sujet portera sur un courrier (par exemple une demande de renvoi) adressé à une juridiction, sur la base d'une pièce adressée par le client. Il sera précisé en outre que la procédure oppose ledit client à deux adversaires, dont l'un seulement est assisté par un Conseil.

Cet exercice a pour objet de vérifier la forme de la correspondance, l'adéquation du style rédactionnel, la pertinence de l'argumentation développée, mais aussi les compétences déontologiques (courrier à l'adversaire « en personne », courrier à l'avocat adverse avec « mention officielle », adressant en copie le courrier adressé à la juridiction).

La grille de correction arrêtée est la suivante :

Style rédactionnel et formalisme de la correspondance 5 points

Pertinence du propos 5 points

Réflexes déontologiques 10 points

Il sera précisé aux élèves au début de l'épreuve que nous n'attendons pas de longues correspondances, et que 30 minutes peuvent parfaitement suffire à réaliser l'exercice.

2- Consultation

La problématique du sujet devra être suffisamment simple pour permettre à l'élève avocat de produire une consultation dans le temps imparti (02h00).

Il s'agit de contrôler la bonne compréhension de ce qu'est la consultation d'avocat, à savoir une correspondance adressée à un client, compréhensible par celui-ci et par lequel l'avocat donne un conseil.

La grille de correction permettra de vérifier la bonne connaissance de la « méthodologie de la consultation » :

Synthèse des éléments factuels : 5 points

Analyse des objectifs, fondement juridique de la prétention : 5 points

Opportunité de la stratégie adoptée et qualité du conseil donné : 5 points

Éléments de fond développés : 5 points.

3- Rédaction d'acte n°1 (assignation, conclusions, requête, ...)

Cet exercice intervenant après la période de stage, les exigences sont rehaussées et la grille de notation valorise de façon plus forte l'analyse juridique, sans pour autant négliger le contrôle de formalisme de l'acte :

Régularité formelle de l'acte (juridiction, mentions obligatoires, identification des parties, ...) 6 pts

Style rédactionnel 4 points

Développement juridique des prétentions et fondement juridique 4 points

Rédaction du dispositif 6 points

4- Rédaction d'acte n°2 (exercice libre)

Réalisé en fin de semestre et dans une matière choisie qui peut avoir des écrits qui lui sont propres, la nature du second exercice est laissée à la libre appréciation de l'intervenant.

Il est néanmoins proposé que la grille de correction, à préciser pour chaque exercice, repose néanmoins sur les éléments suivants :

Forme : 10 points

Fond : 10 points

Pour mémoire, vous trouverez ci-joint le calendrier des épreuves et des séances de correction (qui peuvent être réalisées en visio-conférence au choix de l'intervenant).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Et vous prie de me croire,

Votre bien dévoué Confrère.

Maxime COLLIU

Avocat